

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 10/10/2024 - 12374 - 2007 B 00152 - 494 368 368 - AVEC

*Copie certifiée
conforme à l'original*
N° 2050-SD2023

① **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : AVEC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2	
Adresse de l'entreprise 18 BOULEVARD DE BROSSES 21000 DIJON		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
Numéro SIRET* 4 9 4 3 6 8 3 6 8 0 0 0 2 8		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le 13 10 10 19 12 10 12 13	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
	Frais d'établissement * AB 44 125	AC 44 125	
	Frais de développement * CX		
	Concessions, brevets et droits similaires AF		
	Fonds commercial (1) AH		
	Autres immobilisations incorporelles AJ		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		
	Terrains AN		
	Constructions AP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		
	Autres immobilisations corporelles AT		
	Immobilisations en cours AV 453 967	AW 453 967	
	Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
Autres participations CU 73	CV 73		
Créances rattachées à des participations BB	BC		
Autres titres immobilisés BD	BE		
Prêts BF	BG		
Autres immobilisations financières * BH	BI		
TOTAL (II) BJ	498 165 BK	44 125 BK	454 040 BK
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*		
	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
	En cours de production de biens BN	BO	
	En cours de production de services BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR	BS	
	Marchandises BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
	CRÉANCES		
	Clients et comptes rattachés (3)* BX 21 754	BY 21 754	
	Autres créances (3) BZ 155 112	CA 155 112	
Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
DIVERS			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE		
Disponibilités CF 40 491	CG 40 491		
Charges constatées d'avance (3) * CH 69 180	CI 69 180		
TOTAL (III) CJ	286 537 CK		286 537 CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Écarts de conversion actif * (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	784 702 1A	44 125
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

**Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 10 OCT. 2024
sous le n° B
12384**

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2023

Désignation de l'entreprise		AVEC		Néant <input type="checkbox"/>	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 000)	DA			3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			29 529
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			(72 776)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL			(39 947)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			420 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			88 841
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			239 345
	Dettes fiscales et sociales	DY			14 210
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			18 128
TOTAL (IV)	EC			780 524	
	Ecart de conversion passif *	(V)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			740 577
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			273 524
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : AVEC		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
	biens *	FD	FE	FF
	Production vendue services*	FG	217 540	FH
	217 540	FJ	217 540	FK
	Chiffres d'affaires nets*			FL
	217 540			217 540
	Production stockée*			FM
	Production immobilisée*			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP
	4 125			
Autres produits (1) (11)			FQ	
116				
Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	
			221 781	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW
	242 731			
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX
	14 746			
	Salaires et traitements*			FY
	60 000			
	Charges sociales (10)			FZ
	19 865			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION			GA
	Sur immobilisations - dotations aux amortissements*			1 157
- dotations aux provisions			GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
Autres charges (12)			GE	
705				
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	
			339 203	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	
			(117 422)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ
	6 263			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	34 286			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
Différences positives de change			GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)			GP	
			40 549	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR
	1 064			
	Différences négatives de change			GS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)			GU	
			1 064	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	
			39 484	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	
			(77 938)	

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD2023

Désignation de l'entreprise AVEC		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 713
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 713
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	552
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	552
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 162
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	268 043
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	340 819
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(72 776)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	199 000
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	220 227
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	34 286
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	19 865
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			
	facultatives A6	obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMENDES ET PENALITES	552		
LITIGE HESS		5 713	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

CADRE A										Augmentations											
IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.										1			2			3					
Frais d'établissement et de développement										CZ			44 125			D8			D9		
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II			KD			KE			KF		
CORPORELLES										KG			KH			KI					
Terrains										KJ			KK			KL					
Constructions										KM			KN			KO					
Sur sol propre										L9											
Sur sol d'autrui										M1											
Installations générales, agencements et aménagements des constructions										M2			KQ			KR					
Installations techniques, matériel et outillage industriels										M3			KT			KU					
Autres immobilisations corporelles										KV			KW			KX					
Installations générales, agencements aménagements divers *										KY			KZ			LA					
Matériel de transport *										LB			LC			LD					
Matériel de bureau et mobilier informatique										LE			LF			LG					
Emballages récupérables et divers *										LH			LI			LJ					
Immobilisations corporelles en cours										LK			LL			LM					
Avances et acomptes										LN			LO			LP					
TOTAL III																453 967					
FINANCIÈRES										8G			8M			8T					
Participations évaluées par mise en équivalence										8U			8V			8W					
Autres participations										1P			1R			1S					
Autres titres immobilisés										1T			1U			1V					
Prêts et autres immobilisations financières										LQ			LR			LS					
TOTAL IV																74					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG			ØH			ØJ					
										44 199						453 967					

CADRE B										Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
IMMOBILISATIONS										par virement de poste à poste			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.										1			2			3			4		
Frais d'établissement et de développement										IN			CØ			DØ			D7		
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL I			IO			LV			LW		
CORPORELLES										IP			LX			LY			LZ		
Terrains										IQ			MA			MB			MC		
Constructions										IR			MD			ME			MF		
Sur sol propre										IS			MG			MH			MI		
Sur sol d'autrui										IT			MJ			MK			ML		
Inst. gales, agents et am. des constructions										IU			MM			MN			MO		
Autres immobilisations corporelles										IV			MP			MQ			MR		
Inst. gales, agents, aménagements divers										IW			MS			MT			MU		
Matériel de transport										IX			MV			MW			MX		
Matériel de bureau et mobilier informatique										MY			MZ			NA			NB		
Emballages récupérables et divers*										NC			ND			NE			NF		
Immobilisations corporelles en cours										NY			NG			NH			NI		
Avances et acomptes																453 967					
TOTAL III																			453 967		
FINANCIÈRES										IZ			ØU			M7			ØW		
Participations évaluées par mise en équivalence										IØ			ØX			1			ØY		
Autres participations										II			2B			2C			2D		
Autres titres immobilisés										I2			2E			2F			2G		
Prêts et autres immobilisations financières										I3			NJ			1			NK		
TOTAL IV																			73		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										14			ØK			1			ØL		
																498 165			ØM		

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

© Sage

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 0 0 9 2 1 0 2 3 |

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: AVEC

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

6

AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD2023

Désignation de l'entreprise	AVEC	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	42 968	EL	1 157	EM		EN	44 125
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK	42 968	RM	1 157	RN		RO	44 125
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	42 968	ØP	1 157	ØQ		ØR	44 125

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5					N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU					RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9					Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC					SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7					Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4					R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2					S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9					T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8					T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5					U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3					V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1					W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8					X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7					X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL										NO
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU					NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW										
			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY				Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise ^{AVEC}		Néant <input type="checkbox"/> *			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	4 125 6U	4 125 6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	4 125 TY	4 125 TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	4 125 UB	4 125 UC	UD	
	- d'exploitation	UE	4 125 UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

N° 2057-SD 2023

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	21 754	21 754		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	51 427	51 427	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	98 741	98 741		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	4 944	4 944		
	Charges constatées d'avance		VS	69 180	69 180		
	TOTAUX			VT	246 047	VU	246 047
	RENOVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE				
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	420 000		420 000	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	87 000				87 000
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	239 345	239 345			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 385	6 385			
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	3 742	3 742		
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 082	4 082		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	1 841	1 841			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	18 128	18 128			
TOTAUX			VY	780 524	VZ	273 524	420 000
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	420 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AVEC		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N, clos le : 30/09/2023		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	2 134	XE 1 823		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	(311)			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW 552		
	Amendes et pénalités	WJ	552	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7			
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
	à long terme - imposées aux taux de 0%							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme				
- Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ			
				M8	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I		
						WR 2 375		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme							
	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
	- imposées au taux de 0 %							
	- imposées au taux de 19 %							
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
	- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :			Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)								
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							
	Majoration d'amortissement*							
	Abattement sur le bénéfice	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Joues entreprises innovantes (art.44 septies A)	L5	XF
		Zone de revitalisation de la défilée (44 terdecies)		Société investissements immobiliers certifiés (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défilée (44 terdecies)	PA	
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV	Ravin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité pour (le) génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	XG			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	Ci-dessus dérogée par le report en arrière de déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
						Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	72 776
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	70 402
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	70 402

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD2023

Désignation de l'entreprise <small>AVEC</small>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	12 217	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)	K6	12 217	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	12 217	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	YN	YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SI2023

Désignation de l'entreprise AVEC										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC	2 112 226	Affectations aux réserves			ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	17 303	- Réserve légale - Autres réserves			ZD				
	Prélèvements sur les réserves			OE		Dividendes			ZE	2 100 000			
	TOTAL I			OF	2 129 529	Autres répartitions			ZF				
						Report à nouveau			ZG	29 529			
										TOTAL II		ZH	2 129 529
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7					YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance								YT				
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8					XQ	14 183			
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	4 787			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES					ST	223 761			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	242 731			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	1 380			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS					9Z	13 366			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	14 746			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY	44 820			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	48 499			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*								OB				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								OS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	3,00 %			
	— Numéro de centre de gestion agréé*			XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-0 prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) <input type="checkbox"/> oui cocher 1 <input type="checkbox"/> sinon 0			ZR				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	(70 402)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	(3 710 246)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	31778436100022				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : AVEC						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	*
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1) (1)	
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %		
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A: plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) (1)							
CADRE B: plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) (1)							
CADRE C: autres plus-values taxables à 19% (1)			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	

Désignation de l'entreprise : AVEC		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés		Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %				
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotés exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)				
		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MF (art. 219 I a sexies-0 du CGI)				
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*						
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. = + - -
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
 RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AVEC		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-§ du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE DGFIP N° 2059-E-SD2023

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AVEC		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01102022		et clos le : 30092023	
		Durée en nombre de mois <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	217 540
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	217 540
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	116
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	116
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	676
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	14 441
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	227 613
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	705
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	243 436
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG (25 780)
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	(25 780)
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	217 540
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique		HX	6 584 699
Période de référence		GY du 01102022	GZ au 30092023
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 3

N° SIRET 4 9 4 3 6 8 3 6 8 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AVEC

ADRESSE (voie) 18 BOULEVARD DE BROSSES

CODE POSTAL 21000 VILLE DIJON

Table with 2 columns: Number of entities and corresponding shares. Row 1: 1, 300. Row 2: 0, 0.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique SAS Dénomination SOREFI
N° SIREN (si société établie en France) 3 1 7 7 8 4 3 6 1 % de détention 100 Nb de parts ou actions 300
Adresse : N° 18 Voie BOULEVARD DE BROSSES
Code Postal 21000 Commune DIJON Pays FR

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
2023			
Exercice ouvert le	01102022	et clos le	30092023
Déclaration soustraite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	x
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
AVEC 18 BOULEVARD DE BROSSES 21000 DIJON France		18 BOULEVARD DE BROSSES 21000 DIJON	
SIRET 49436836800028			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
SAS SOREFI		SIRET : 31778436100022	
18 BOULEVARD DE BROSSES 21000 DIJON			
B ACTIVITE			
Activités exercées	Location	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit 70 402
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%
	Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies) PV à long terme imposables à 0%
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF <input type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Cabinet FIDAL 2 AVENUE DE MARBOTTE 21000 DIJON Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 13022024 Lieu : DIJON Qualité : DIRECTEUR GENERAL Nom du signataire : M ROUY EDOUARD

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2023)

Si déposé néant, cochez la case

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES										
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	2 100 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e						
				f						
				g						
				h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j						
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		2 100 000				
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES; si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :							
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Remboursements 6		Indemnités forfaitaires 7		Remboursements 8
MME ROUY GENEVIEVE 29 RUE DE LA PREFECTURE 21000 DIJON	100	2022	15 000							
MME ROUY GENEVIEVE 29 RUE DE LA PREFECTURE 21000 DIJON	100	2023	45 000							
K DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)								
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)								
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
MVLT imputée sur les PVLV de l'exercice										
MVLT réalisée au cours de l'exercice										
MVLT restant à reporter										
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

Règles & Méthodes Comptables

AVEC

Période du 01/10/22 au 30/09/23
Edition du 13/02/24
Devise d'édition EURO

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions ans
- Agencements et aménagements des constructions ans
- Installations techniques ans
- Matériel et outillages industriel ans
- ans

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode ...

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks / sont éventuellement inclus.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus/par fractions égales sur la durée de l'emprunt.

Règles & Méthodes Comptables

AVEC

Période du 01/10/22 au 30/09/23
Edition du 13/02/24
Devise d'édition EURO

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent..... et la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire / dégressif.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits

- exceptionnels pour les provisions
- d'exploitation pour les provisions
- financiers pour les provisions

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaleur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité / partiellement suivant les modalités suivantes

Immobilisations

AVEC

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 13/02/24

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	44 125		
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :	44 125		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			453 967
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :			453 967
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	74		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	74		
TOTAL GÉNÉRAL	44 199		453 967

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			44 125	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			44 125	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			453 967	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			453 967	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		1	73	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :		1	73	
TOTAL GÉNÉRAL		1	498 165	

Amortissements

AVEC

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 13/02/24

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	42 968	1 157		44 125
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	42 968	1 157		44 125
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :				
TOTAL GÉNÉRAL	42 968	1 157		44 125

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Amortissements (suite)

AVEC

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 13/02/24

Devise d'édition EURO

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		

TOTAL GÉNÉRAL		
----------------------	--	--

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

Provisions Inscrites au Bilan

AVEC

Période du 01/10/22 au 30/09/23
 Edition du 13/02/24
 Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	4 125		4 125	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	4 125		4 125	

TOTAL GÉNÉRAL	4 125		4 125	
----------------------	--------------	--	--------------	--

État des Échéances des Créances et Dettes

AVEC

Période du 01/10/22 au 30/09/23
Edition du 13/02/24
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	21 754	21 754	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	51 427	51 427	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	98 741	98 741	
Débiteurs divers	4 944	4 944	
TOTAL de l'actif circulant :	176 866	176 866	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	69 180	69 180	

TOTAL GÉNÉRAL	246 047	246 047	
----------------------	----------------	----------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine			420 000	
- à plus d' 1 an à l'origine	420 000			
Emprunts et dettes financières divers	87 000			87 000
Fournisseurs et comptes rattachés	239 345	239 345		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes	6 385	6 385		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	3 742	3 742		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 082	4 082		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 841	1 841		
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	18 128	18 128		

TOTAL GÉNÉRAL	780 524	273 524	420 000	87 000
----------------------	----------------	----------------	----------------	---------------

Charges à Payer

AVEC

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 13/02/24

Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	10 467
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	10 467

Produits à Recevoir

AVEC

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 13/02/24

Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
<p>Immobilisations financières</p> <p>Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières</p> <p>Créances</p> <p>Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances</p> <p>Valeurs Mobilières de Placement</p> <p>Disponibilités</p>	
TOTAL	

Charges et Produits Constatés d'Avance

AVEC

Période du 01/10/22 au 30/09/23
Edition du 13/02/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	69 180	18 128
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	69 180	18 128

Composition du Capital Social

AVEC

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 13/02/24

Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice		
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice		

Frais d'Etablissement

AVEC

Période du 01/10/22 au 30/09/23
Edition du 13/02/24
Devise d'édition EURO

ÉLÉMENTS	Valeurs nettes	Taux d'amortissem.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		

TOTAL		
--------------	--	--

Soldes Intermédiaires de Gestion

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 13/02/24

Devise d'édition EURO

AVEC

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2023	%	Net (N-1) 30/09/2022	%
Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises				
MARGE COMMERCIALE				
Production vendue + Production stockée - Déstockage de production + Production immobilisée	217 540	100,00	650 867	100,00
PRODUCTION DE L'EXERCICE	217 540	100,00	359 442	55,2251
CHIFFRE D'AFFAIRES	217 540	100,00	650 867	100,00
- Consommation en provenance des tiers	242 731	111,5799	241 310	37,0753
VALEUR AJOUTÉE	(25 191)	-11,5799	118 131	18,1499
+ Subventions d'exploitation - Impôts et taxes - Charges de personnel	14 746 79 865	6,7783 36,7126	17 705 88 233	2,7203 13,5562
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(119 801)	-55,0708	12 193	1,8734
+ Reprises et transferts de charges + Autres produits - Dotations aux amortissements et provisions - Autres charges	4 125 116 1 157 705	1,8962 0,0534 0,532 0,324	309 2 1 493 2	0,0475 0,0003 0,2294 0,0003
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(117 422)	-53,9772	11 010	1,6915
+ Quote part opérations en commun + Produits financiers - Quote part opérations en commun - Charges financières	40 549 1 064	18,6396 0,4892	4 102 1 064	0,6302 0,1635
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(77 938)	-35,8268	14 047	2,1582
Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles	5 713 552	2,6262 0,2536	11 028 2 403	1,6944 0,3692
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5 162	2,3727	8 625	1,3252
- Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices			5 369	0,8249
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(72 776)	-33,4541	17 303	2,6585
Produits de cession d'éléments d'actif - Valeur comptable éléments cédés				
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS				

Capacité d'Autofinancement

AVEC

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 13/02/24

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	30/09/2023	30/09/2022	Variation
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(119 801)	12 193	(131 994)

+ Transfert de charges d'exploitation			
+ Autres produits d'exploitation	116	2	114
- Autres charges d'exploitation	705	2	703
+ Quote part de résultat sur opérations en commun			
+ Produits financiers	40 549	4 102	36 447
- Charges financières	1 064	1 064	0
+ Produits exceptionnels	5 713	11 028	(5 315)
- Charges exceptionnelles	552	2 403	(1 851)
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices		5 369	(5 369)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	(75 744)	18 487	(94 231)

Bilan Synthétique

AVEC

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 13/02/24

Devise d'édition EURO

ACTIF	30/09/2023	%	30/09/2022	%
Capital souscrit non appelé			1 157	0,05
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	453 967	61,3		
Immobilisations financières	73	0,01	74	0
ACTIF IMMOBILISÉ	454 040	61,31	1 231	0,05

Stocks				
Créances	176 866	23,88	2 372 125	95,61
Disponibilités	40 491	5,47	43 787	1,76
ACTIF CIRCULANT	217 357	29,35	2 415 913	97,38

Comptes de régularisation actif	69 180	9,34	63 876	2,57
---------------------------------	--------	------	--------	------

TOTAL ACTIF	740 577		2 481 020	
--------------------	----------------	--	------------------	--

PASSIF	30/09/2023	%	30/09/2022	%
Capital social ou individuel	3 000	0,41	3 000	0,12
Résultat de l'exercice	(72 776)	-9,83	17 303	0,7
Autres capitaux propres	29 829	4,03	2 112 526	85,15
CAPITAUX PROPRES	(39 947)	-5,39	2 132 829	85,97

Autres fonds propres				
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes financières	508 841	68,71	94 395	3,8
Autres dettes	253 555	34,24	235 667	9,5
DETTES	762 396	102,95	330 062	13,3

Comptes de régularisation passif	18 128	2,45	18 128	0,73
----------------------------------	--------	------	--------	------

TOTAL PASSIF	740 577		2 481 020	
---------------------	----------------	--	------------------	--

Compte de Résultat Comparatif

AVEC

Période du 01/10/22 au 30/09/23

Edition du 13/02/24

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	30/09/2023	30/09/2022	Variation
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	217 540	650 867	(433 327)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	217 540	650 867	(433 327)
Production stockée et immobilisée		(291 425)	291 425
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements, prov. et transf. de charges	4 125	309	3 816
Autres produits	116	2	114
PRODUITS D'EXPLOITATION	221 781	359 753	(137 972)
Achat de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnement			
Variation de stock de matières premières			
Autres achats et charges externes	242 731	241 310	1 420
Impôts, taxes et versements assimilés	14 746	17 705	(2 960)
Salaires, traitements et charges sociales	79 865	88 233	(8 368)
Dotations pour dépréciation	1 157	1 493	(336)
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges	705	2	703
CHARGES D'EXPLOITATION	339 203	348 744	(9 541)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(117 422)	11 010	(128 432)
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ ou PERTE TRANSFÉRÉE			
PERTE SUPPORTÉE ou BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ			
Produits financiers de participation	6 263	3 686	2 577
Autres intérêts et produits assimilés	34 286	415	33 870
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Prod. nets sur cessions valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS	40 549	4 102	36 447
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés	1 064	1 064	0
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobil. de placement			
CHARGES FINANCIÈRES	1 064	1 064	0
RÉSULTAT FINANCIERS	39 484	3 038	36 447
Produits exceptionnels	5 713	11 028	(5 315)
Reprises sur provisions et transferts			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 713	11 028	(5 315)
Charges exceptionnelles	552	2 403	(1 851)
Dotations aux amortissements et provisions			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	552	2 403	(1 851)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5 162	8 625	(3 464)
Participation des salariés			
Impôt sur les bénéfices		5 369	(5 369)
RÉSULTAT (Bénéfice ou Perte)	(72 776)	17 303	(90 079)

Tableau de financement

AVEC

Période du 01/10/22 au 30/09/23
Edition du 13/02/24
Devise d'édition EURO

	Exercice N Montant	Exercice N-1 Montant	% Variation
I - RESSOURCES			
Résultat net comptable avant rémunération de l'exploitant	(12 776)	77 303	-116,53
+ Dotation aux amortissements et provisions	1 157	1 493	-22,5
- Reprises sur charges calculées	4 125		
- Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat			
+ / - Moins-Values et plus-values sur cession d'actif			
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	(15 744)	78 797	-119,98
Retraits de l'exploitant à déduire			
AUTOFINANCEMENT NET	(15 744)	78 797	-119,98
Prix de cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé			
Augmentation de capital - Apports			
Augmentation des dettes financières			
Subventions d'investissements reçues			
TOTAL des ressources	(15 744)	78 797	-119,98
II - EMPLOIS			
Prélèvement sur le capital - Dividendes			
Achats d'éléments de l'actif immobilisé			
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Réduction de capital			
Remboursement des dettes financières			
TOTAL des emplois			
III - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	(15 744)	78 797	-119,98

ORIGINE DE LA VARIATION DE TRÉSORERIE

	Début Exercice	Fin Exercice	Variation / Evolution			
			N	%	N - 1	%
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Clients	30 325	21 754	(8 571)	-28,26	8 571	39,4
Autres créances	101 838	121 478	19 640	19,29	15 809	18,38
DETTES (Hors emprunts et concours bancaires)						
Fournisseurs	223 348	235 272	11 924	5,34	50 764	29,41
Fournisseurs d'immobilisation						
Autres dettes (1)	26 260	32 338	6 078	23,15	(737)	-2,73
I - BESOIN OU RESSOURCES EN FR	(117 445)	(124 378)	(101)		13 358	
II - FONDS ROULEMENT NET GLOBAL	(73 843)	(83 887)	(15 744)		78 797	
III - TRÉSORERIE (Disponible-concours bancaires)	43 602	40 491	(7)		61	

(1) Y compris intérêts courus sur emprunt

RAISON SOCIALE AVEC

N° ADHÉRENT FR45494368368

Ratios

AVEC

Période du 01/10/22 au 30/09/23
Edition du 13/02/24
Devise d'édition EURO

RATIOS DE STRUCTURE FINANCIÈRE		Date de fin d'exercice N 30/09/2023	Date de fin d'exercice N-1 30/09/2022
Financement actifs fixes par capitaux permanents :	$\frac{\text{CAPITAUX PERMANENTS}}{\text{VALEURS IMMOBILISÉES NETTES}}$	1,0327	1808,737
Financement permanent des actifs circulants :	$\frac{\text{FONDS DE ROULEMENT NET}}{\text{ACTIF CIRCULANT}}$	0,0518	0,8977
Part financement propre dans le financement permanent :	$\frac{\text{CAPITAUX PROPRES}}{\text{CAPITAUX PERMANENTS}}$	-0,0852	0,9576
Capacité remboursement :	$\frac{\text{DETTES FINANCIÈRES}}{\text{M.B.A.}}$	-7,1049	5,0219

RATIOS D'ACTIVITE		Date de fin d'exercice N 30/09/2023	Date de fin d'exercice N-1 30/09/2022
Taux de marge brute avant frais financiers :	$\frac{\text{RÉSULTAT EXPLOITATION av. Frais fin.}}{\text{VALEURS IMMOBILISÉES NETTES}}$	-0,2586	8,9409
Taux de marge brute après frais financiers :	$\frac{\text{RÉSULTAT EXPLOITATION ap. Frais fin.}}{\text{VALEURS IMMOBILISÉES NETTES}}$	-0,261	8,0769
Taux de marge nette :	$\frac{\text{RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE}}{\text{PRODUCTION + VENTES}}$	-0,3345	0,0481

RATIOS DE RENTABILITE		Date de fin d'exercice N 30/09/2023	Date de fin d'exercice N-1 30/09/2022
Rentabilité financière :	$\frac{\text{RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE}}{\text{CAPITAUX PROPRES - RÉSULTAT}}$	-2,2168	0,0082
Rentabilité économique :	$\frac{\text{RÉSULTAT NET + INTERETS}}{\text{CAPITAUX PERMANENTS - RÉSULTAT}}$	-0,1324	0,0083
Taux de frais financiers :	$\frac{\text{RÉSULTAT FINANCIER}}{\text{PRODUCTION + VENTES}}$	0,1815	0,0085

AVEC
SARL au capital de 3.000 Euros
Siège social : 18 Boulevard de Brosses
21000 DIJON
R.C.S. DIJON 494 368 368

RAPPORT DE GESTION

La soussignée, Geneviève ROUY, gérante de la Société **AVEC**, a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, établi le présent rapport de gestion.

I - PRESENTATION SOMMAIRE DES COMPTES

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS..... (77.938) €
composé notamment :

- de produits d'exploitation 221.781 €
dont un chiffre d'affaires net de 217.540 €
contre 650.867 € pour l'exercice précédent.

- de charges d'exploitation 339.203 €
comprenant :

242.731 € d'autres achats et charges externes
14.746 € d'impôts, taxes et versements assimilés
60.000 € de salaires et traitements
19.865 € de charges sociales
1.157 € de dotations aux amortissements sur immobilisations
705 € d'autres charges

- du résultat financier 39.484 €
comprenant :

40.549 € de produits financiers
1.064 € de charges financières

RESULTAT DE L'EXERCICE : PERTE..... (72.776) €

tenant compte

- du résultat courant avant impôts (77.938) €
- du résultat exceptionnel 5.162 €

II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

- Faits marquants de l'activité sociale : progrès réalisés - difficultés rencontrées

Acquisition d'un nouveau local commercial à DIJON, Avenue Victor Hugo.



- Perspectives pour l'exercice en cours et l'avenir immédiat

Réception de la livraison du nouveau local commercial à DIJON et mise en location.

III - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

IV - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

V – SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société détient :

- 0,1 % de la SCI 16 RUE DES SAUNIERES – Société Civile de Construction Vente au capital de 1.000 € -
Siège social : 18 Boulevard de Brosses – « Elysée de Brosses » – 21000 DIJON – RCS DIJON 539 831
354.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 0 € et à 3.124 €.

- 1 % de la SCCV 14 RUE GARIBALDI – Société Civile de Construction Vente au capital de 1.000 € -
Siège social : 18 Boulevard de Brosses – « Elysée de Brosses » – 21000 DIJON – RCS DIJON 795 305
853.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 3.036 € et à 4.519 €.

- 1 % de la SCCV 34 RUE DES MARMUZOTS – Société Civile de Construction Vente au capital de
1.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – « Elysée de Brosses » – 21000 DIJON – RCS DIJON
795 320 068.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 0 € et à 1.818 €.

- 1 % de la Société 73 RUE DE MIRANDE – Société en Nom Collectif au capital de 1.000 € - Siège social :
18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 790 445 415.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 410.000 € et à 98.449 €.

- 1 % de la SCI VM-PUTEAUX – Société Civile Immobilière au capital de 1.000 € - Siège social : 18
Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 798 469 904.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 1.640.000 € et à 97.329 €.

- 0,03 % de la Société CPIMMO – Société en Nom Collectif au capital de 3.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 807 463 864.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 0 € et à 53.384 €.

- 1 % de la SCCV 64 AVENUE VICTOR HUGO – Société Civile de Construction Vente au capital de 1.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 809 664 600.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, il n'y a ni chiffre d'affaires ni résultat.

- 1 % de la SCI VM-DIJON PETITES ROCHES – Société Civile au capital de 1.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 807 460 969.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 892.000 € et à 42.121 €.

- 1 % de la SCCV PERLE DE SAVOIE – Société Civile de Construction Vente au capital de 1.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 821 289 337.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 6.935.618 € et à 646.640 €.

- 0,01 % de la Société HUBERT INVEST – Société en Nom Collectif au capital de 140.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 513 233 676.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement 303 € et à 2.059 €.

VI – PROPOSITION A SOUMETTRE A L'ASSOCIEE UNIQUE

L'exercice écoulé se solde par une perte de 72.776 € ; elle sera affectée en totalité au poste « Report à nouveau », qui sera ainsi ramené de 29.529 € à (43.247) €.

VII - DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

Exercice social	Revenus distribués	Dont éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°	Dont non éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°
2022	2.100.000 €	/	2.100.000 €
2021	/	/	/
2020	48.000 €	/	48.000 €

VIII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge la somme de 2.134 € correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.

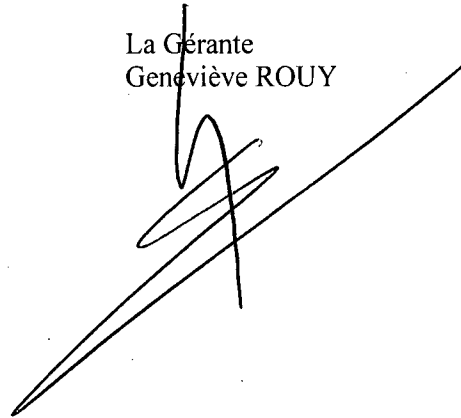
IX – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du Code de Commerce n'est venue à la connaissance de la gérance.

X – ETABLISSEMENTS DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent.

La Gérante
Geneviève ROUY

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long, sweeping stroke that extends downwards and to the left. The signature is positioned below the printed name 'Geneviève ROUY'.

AVEC
SARL au capital de 3.000 Euros
Siège social : 18 Boulevard de Brosses
21000 DIJON
R.C.S. DIJON 494 368 368

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIEE UNIQUE DU 29 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf mars, la Société **SOREFI**, représentée par Madame Geneviève ROUY, Présidente, associée unique de la Société **AVEC** – SARL au capital de 3.000 Euros – Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 494 368 368,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

Madame Geneviève ROUY, gérante non associée, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de cet exercice ;

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ;
- l'affectation des résultats ;
- la constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce ;
- les pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2023, l'associée unique approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 72.776 €.

L'associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Elle approuve notamment les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 2.134 €.

L'associée unique donne en conséquence quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Deuxième décision

L'associée unique décide d'affecter la perte de 72.776 € en totalité au poste « Report à nouveau » qui sera ainsi ramené de 29.529 € à (43.247) €.

En outre, l'associée unique rappelle qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice social	Revenus distribués	Dont éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°	Dont non éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°
2022	2.100.000 €	/	2.100.000 €
2021	/	/	/
2020	48.000 €	/	48.000 €

Troisième décision

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de Commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Quatrième décision

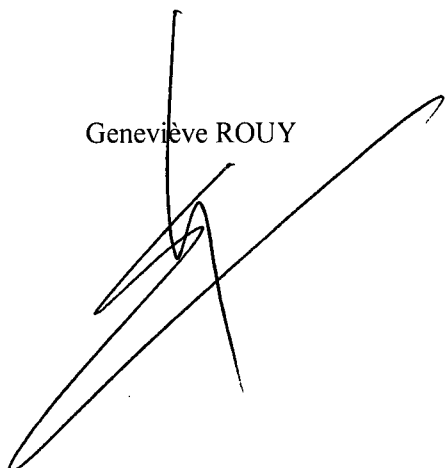
L'associée unique confère à Madame Geneviève ROUY, Gérante, tous pouvoirs à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, signé par la gérante et l'associée unique, et consigné sur le registre de ses décisions.

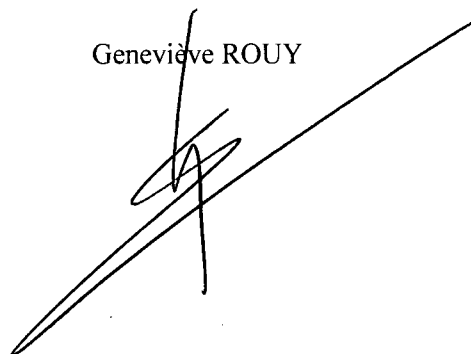
La Gérante,

L'associée unique,
Pour la Société SOREFI

Geneviève ROUY

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line, a loop, and a long diagonal stroke extending from the bottom left towards the top right.

Geneviève ROUY

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line, a loop, and a long diagonal stroke extending from the bottom left towards the top right.

AVEC
SARL au capital de 3.000 Euros
Siège social : 18 Boulevard de Brosses
21000 DIJON
R.C.S. DIJON 494 368 368

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Décisions de l'associée unique du 29 mars 2024 (Extrait)

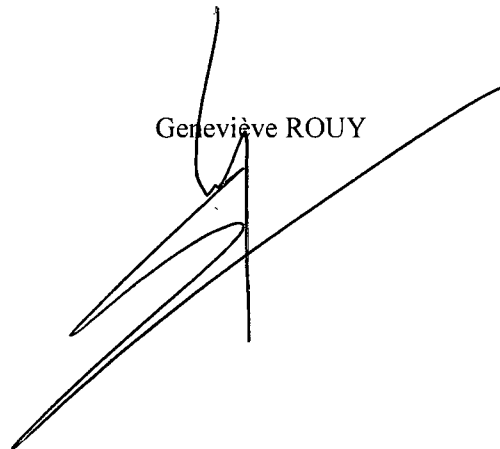
Deuxième décision (Extrait)

L'associée unique décide d'affecter la perte de 72.776 € en totalité au poste « Report à nouveau » qui sera ainsi ramené de 29.529 € à (43.247) €.

.....

La Gérante

Geneviève ROUY

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized representation of the name Geneviève ROUY. The signature is positioned below the printed name and extends diagonally across the page.